

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01601

Numéro SIREN : 538 313 867

Nom ou dénomination : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006519

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/006519**
n°de gestion : **2011B01601**
n°SIREN : **538 313 867 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 11/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE - Société par actions simplifiée
19 rue de L'innovation 42000 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



653154



653154

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 19 RUE DE L'INNOVATION 42000 SAINT-ETIENNE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 53831386700011 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1	
				31/12/2017		31/12/2016	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *						
	Frais de développement *						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 047	AG	21 047		1 675
	Fonds commercial (1)	AH	213 000	AI		213 000	85 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	159 797	AS	105 211	54 586	73 938
	Autres immobilisations corporelles	AT	446 941	AU	199 914	247 027	236 360
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU					
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD	170	BE		170	170
	Prêts	BF					
Autres immobilisations financières*	BH	9 150	BI		9 150	9 150	
TOTAL (II)	BJ	850 105	BK	326 173	523 932	406 293	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT	117 282	BU	2 249	115 033	160 704
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	Autres stocks	BX					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 142 822	BY	36 611	1 106 211	641 229
	Autres créances (3)	BZ	152 732	CA		152 732	84 179
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	50 000	CE	3 331	46 669	
	Disponibilités	CF	1 183 756	CG		1 183 756	972 159
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 106	CI		21 106	5 697
TOTAL (III)	CJ	2 667 698	CK	42 191	2 625 507	1 863 968	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 517 803	IA	368 364	3 149 440	2 270 260
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	9 150	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks			Créances		

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE
ST-ETIENNE
006519 11 JUIL 2018
2017 B/15 01

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise :		RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.00.....0.0.0.....)	DA	500 000	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	418 988	74 888	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	342 086	344 100	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 311 073	968 988	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	296 222	239 640	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	133 964	198 510	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	665 182	363 156	
	Dettes fiscales et sociales	DY	461 486	354 740	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 390		
	Autres dettes	EA	39 922	11 956	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	230 200	133 272	
TOTAL (IV)	EC	1 838 366	1 301 273		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 149 440	2 270 260		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 655 874	1 145 589		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 320 247	FB		FC	2 320 247	2 834 683	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	2 531 993	FH		FI	2 531 993
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		4 852 241	FK		FL	4 852 241	4 643 234
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	36 732	32 458	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 066	1 161	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 891 038	4 676 853
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 806 905	1 819 871	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	44 469	85 915	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	550 659	542 003	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	864 211	502 397	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	33 704	28 399	
	Salaires et traitements*					FY	740 100	930 811	
	Charges sociales (10)					FZ	267 539	177 599	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	111 607	106 424	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	12 187	14 737	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	1 323	26	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 432 705	4 208 181	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	458 333	468 672	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	23 352	17 560	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	23 352	17 560	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	3 331		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 365	8 218	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	8 696	8 218	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	14 656	9 342	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	472 990	478 014	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 053	10 447
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4 217	54 833
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 270	65 281
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	433	71
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	640	49 541
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 073	49 612
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	6 197	15 669
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	137 101	149 583
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 921 660	4 759 694
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 579 575	4 415 594
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	342 086	344 100
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *		HP	26 817	22 068
		- Crédit bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9) Dont transferts de charges			A1	31 622	22 601
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	792		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf état annexe				1 073	7 271	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	106 047	KE	128 000	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	138 325	KT	KU	21 472
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	218 719	KW	KX	8 932
		Matériel de transport *		KY	129 387	KZ	LA	65 888
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	32 220	LC	LD	5 595
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	518 651	LO	LP	101 887
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			IP	170	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	9 150	IU	IV		
TOTAL IV			LQ	9 320	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	634 018	ØH	ØJ	229 887	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
						Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	IX	234 047
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	159 797
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	227 651
		Matériel de transport		IV	MP	13 800	MQ	181 476
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW	MS		MT	37 815
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA	NB
Avances et acomptes			NC	ND		NE	NF	
TOTAL III			IY	NG	13 800	NH	606 738	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7	ØW	
	Autres participations		IO	ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C	170	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	9 150	
	TOTAL IV		I3	NJ		NK	9 320	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	13 800	ØL	850 105	
						ØM	850 105	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

Table with columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'établissement, Autres immobilisations incorporelles, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with columns: Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Rows include Frais établissement, Autres immob. incorporelles, Terrains, Constructions, etc.

CADRE C

Table with columns: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Rows include Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRAIUS Informatique

Designation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	1 047	6P	1 201	6R	6S	2 249	
	Sur comptes clients	0T	30 736	6U	10 985	6V	5 110	6W	36 611
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	3 331	6Z		7A	3 331
	TOTAL III	7B	31 783	TY	15 517	TZ	5 110	UA	42 191
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	31 783	UB	15 517	UC	5 110	UD	42 191
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	12 187	UF	5 110			
	- financières		UG	3 331	UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :		RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE			Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	9 150	UV	9 150	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	54 777		54 777	
	Autres créances clients		UX	1 088 045		1 088 045	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * LO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	56 245		56 245
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	73 911		73 911
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	178		178	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	22 397		22 397	
	Charges constatées d'avance		VS	21 106		21 106	
	TOTAUX			VT	1 325 810	VU	1 325 810
RENOUVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	539		539	
	à plus de 1 an à l'origine		VH	295 683		113 191	182 492
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	665 182		665 182		
Personnel et comptes rattachés		8C	199 830		199 830		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	146 464		146 464		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	108 983		108 983	
	Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 208		6 208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	11 390		11 390		
Groupe et associés (2)		VI	133 964		133 964		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	39 922		39 922		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	230 200		230 200		
TOTAUX			VY	1 838 366	VZ	1 655 874	182 492
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	140 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	133 964
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	83 167	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formularies fiscaux pour la détermination du résultat fiscal. Sections I (Réintégrations) et II (Déductions). Includes fields for company name (RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE), various tax adjustments, and final fiscal result (BÉNÉFICE 462 472).

Désignation de l'entreprise : RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Table with 2 columns: Description and Code. Rows include: Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) (K4), Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A) (K5), Déficits reportables (différence K4 - K5) (K6), Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO) (YJ), Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ) (YK).

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice ZT 17 346

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Table with 3 main columns: Description, Dotations de l'exercice, Reprises sur l'exercice. Rows include: Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI * (ZV, ZW); Provisions pour risques et charges * (8X, 8Y, 8Z, 9A, 9B, 9C); Provisions pour dépréciation * (9D, 9E, 9F, 9G, 9H, 9J); Charges à payer (9K, 9L, 9M, 9N, 9P, 9R, 9S, 9T); TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A : (lignes WI, WU).

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Table with 4 columns: Description, Montant au début de l'exercice, Imputations, Montant net à la fin de l'exercice. Row: Montant de la réintégration ou de la déduction (LI).

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11 **TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	ZB			
					- Autres réserves		ZD	344 100			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	344 100		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	344 100		Report à nouveau	ZG					
(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	344 100
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	29 590	YQ	13 154	19 731					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	421 470	165 594					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		YX	40 232	36 000					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	36 103	43 611					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	2 437	6 222					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	363 970	250 971					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	864 211	502 397					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	3 094	(142)					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		YZ	30 610	28 541					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	33 704	28 399					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	994 702	943 344					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	576 561	521 203					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*			OB	769 213						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		ZR 0					
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 149 439.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 852 240.62 Euros et dégageant un bénéfice de 342 085.91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 27 358 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement : Acquisition immobilisations	27 358
- recherche : - d'innovation : - formation : - recrutement : - prospection de nouveaux marchés : - transition écologique et énergétique : - reconstitution des fonds de roulement :	
Total	27 358

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			128 000
TOTAL	106 047		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	138 325		21 472
Installations générales agencements aménagements divers	218 719		8 932
Matériel de transport	129 387		65 888
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 220		5 595
TOTAL	518 651		101 887
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	9 150		
TOTAL	9 320		
TOTAL GENERAL	634 018		229 887

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			234 047	234 047
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			159 797	159 797
Installations générales agencements aménagements divers			227 651	227 651
Matériel de transport		13 800	181 476	181 476
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 815	37 815
TOTAL		13 800	606 738	606 738
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			9 150	9 150
TOTAL			9 320	9 320
TOTAL GENERAL		13 800	850 105	850 105

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	19 372	1 675		21 047
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	64 387	40 824		105 211
Installations générales agencements aménagements divers	60 688	29 394		90 082
Matériel de transport	60 803	33 625	13 160	81 268
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 476	6 089		28 565
TOTAL	208 354	109 932	13 160	305 126
TOTAL GENERAL	227 726	111 607	13 160	326 173

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 675				
Instal.techniques matériel outillage indus.	40 824				
Instal.générales agenc.aménag.divers	29 394				
Matériel de transport	33 625				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 089				
TOTAL	109 932				
TOTAL GENERAL	111 607				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 047	1 201			2 249
Sur comptes clients	30 736	10 985	5 110		36 611
Autres provisions pour dépréciation		3 331			3 331
TOTAL	31 783	15 517	5 110		42 191
TOTAL GENERAL	31 783	15 517	5 110		42 191
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		12 187	5 110		
financières		3 331			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 150	9 150	
Clients douteux ou litigieux	54 777	54 777	
Autres créances clients	1 088 045	1 088 045	
Impôts sur les bénéfiques	56 245	56 245	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 911	73 911	
Groupe et associés	178	178	
Débiteurs divers	22 397	22 397	
Charges constatées d'avance	21 106	21 106	
TOTAL	1 325 810	1 325 810	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	539	539		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	295 683	113 191	182 492	
Fournisseurs et comptes rattachés	665 182	665 182		
Personnel et comptes rattachés	199 830	199 830		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	146 464	146 464		
Taxe sur la valeur ajoutée	108 983	108 983		
Autres impôts taxes et assimilés	6 208	6 208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 390	11 390		
Groupe et associés	133 964	133 964		
Autres dettes	39 922	39 922		
Produits constatés d'avance	230 200	230 200		
TOTAL	1 838 366	1 655 874	182 492	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	140 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	83 167			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	133 964			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE REPRO	85 000			85 000	
FONDS DE COMMERCE AB TELECO	128 000			128 000	
Total	213 000			213 000	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Matériel de repro en location	Linéaire	3 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO premier entré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	121 180
Autres créances	9 782
Total	130 962

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
FRS RRR AVOIRS NON RECUS	
- AAR AB ETANCHEITE	2 202
- AAR NM LOYER 10au 30/06/17	2 520
- AAR ZENOS	3 060
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	
- fae contrat copieur	118 846
- fae college vendome	811
- fae téléphonie	1 522
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	
- AIDE ASP BONNEFOY 09A12/17	667
- AIDE ASP GAILLARD 07A12/17	1 000
- AID ASP SAUTRON 11ET12/17	333
Total	130 962

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	539
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	393 944
Dettes fiscales et sociales	164 507
Autres dettes	33 728
Total	592 716

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	
- STEPHANOISE EAUX DEC 2017	28
- FNP RACHAT LEASING 2017	112 399
- 2RI INNOV INDEM. COMPL 17	216 000
- FNP SEGECO SOCIAL DEC 17	910
- FNP SAGEC 2017	7 200
- FNP SEGECO SOLDE BILAN 17	6 000
- FNP SERVEUR CONSO 12/17	2 619
- FNP SERVEUR FRAIS 12/17	3 532
- FNP RACHAT LAFOND 2017	252
- FNP AUX DEMEN. 4T17	225
- FNP JURIS VTES FONDS AB	2 100
- FNP JURIS VTES FONDS	620
- FNP JURIS VTES FONDS	155
- FNP JURIS VTES FONDS AB	3 510
- FNP RACHAT PROMATOKAZ	6 202
- FNP RACHAT OGEN ST JOSEPH	26 621
- FNP SOLDE ASS FLOTTE 2017	2 221
- FNP E. GAILLARD 12/17	336
- FNP E GAILLARD 12/17	13
- FNP REPARATION VEH MAXEN	3 000
AVOIR A ETABLIR	
- AAE AU 31/12/2017	13 851
- AAE AU 31/12/2017	3 586
- AAE AU 31/12/2017	608
- AAE AU 31/12/2017	504
- AAE AU 31/12/2017	12 541
- AAE AU 31/12/2017	1 310
- AAE AU 31/12/2017	1 327
DETTES PROVISIONNES CONGES PAY	
- PROV CP 31/12/2017	57 776
PERSONNEL CHARGES A PAYER	
- INTERESSEMENT 2017	45 000
- FORFAIT SOCIAL / INTERE 16	9 000
- FORFAIT SOCIAL /INT 17	9 000
ORGANISMES SOCIAUX CAP	
- CHARGES/CP 12/2017	21 146
- FC SUR SALAIRE 2017	8 253
- TAXE APPRENT/SAL 2017	4 523
- CSG CRDS SUR INT 2016	3 600
ETAT CHARGES A PAYER	
- CVAE 2017 SOLDE	5 962
- TVTS 2017 EL-186-LC	246
INTERETS COURUS A PAYER	
- BpII comm cpte 4T2017	122
- Créd mutuel comm cpte 4T2017	417
Total	592 716

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		21 106
Total		21 106
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		230 200
Total		230 200

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- MADAY TELESUR 1T18	60		
- CCA NUXILOG 09/17 08/18	132		
- CCA SEDOS 1T2018	683		
- PAGES JAUNES 2018	5 365		
- CCA BNI 2018	3 008		
- CCA SCI LW LOYER JANV 17	3 000		
- CCA COYOTE 01/18 A 04/19	150		
- CCA ASS MULTIRISQUE 2018	7 996		
- CCA BLUE M. ABON KPAX 01/18	712		
Total	21 106		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCES			
- pca informatique	103 375		
- pca ct copieur	112 772		
- pca téléphonie	14 053		
Total	230 200		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	284 000
Total	284 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Banque populaire loire et lyonnais
 Montant initial de cette garantie : 270 000
 Montant restant dû en capital : 43 674
 Date de fin d'échéance de la garantie : 21/12/2018
 Nature de la sûreté réelle : Subrogation dans le privilège du vendeur sans concurrence à hauteur de 100000€ sur le fonds cce

Emprunt du : Banque populaire loire et lyonnais
 Montant initial de cette garantie : 270 000
 Montant restant dû en capital : 43 674
 Date de fin d'échéance de la garantie : 21/12/2018
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement en premier rang à hauteur de 270000€ sur le fonds de commerce de reprographie

Emprunt du : Crédit mutuel
 Montant initial de cette garantie : 125 000
 Montant restant dû en capital : 140 000
 Date de fin d'échéance de la garantie : 15/12/2022
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 125k dans la limite du capital restant dû.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements reçus

OSEO	
Total	135 000
	135 000

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : BANQUE POPULAIRE LOIRE LYONNAIS
 Nom des personnes ayant donné leur caution OSEO
 Montant initial de la caution : 135 000

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
 Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
 Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	250
54 à 58 ans	1 à 5 ans	130
50 à 54 ans	6 à 10 ans	1 040
40 à 49 ans	11 à 20 ans	9 262
30 à 39 ans	21 à 30 ans	5 461
moins de 30 ans	plus de 30 ans	835
Engagement total		16 978

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation
- taux d'actualisation

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : 19, Rue de l'innovation
42000 ST ETIENNE

538 313 867 RCS SAINT ETIENNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-ETIENNE

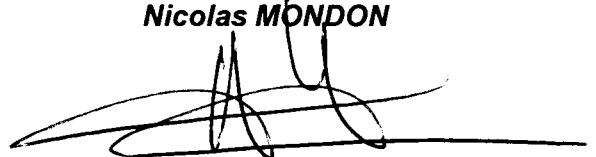
1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2- Affectation du résultat.

3- Rapport du Commissaire aux Comptes.

Documents certifiés conformes,

Le Président – La société 2RI INNOVATION
Nicolas MONDON



RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 19, Rue de l'innovation - 42000 ST ETIENNE
538 313 867 RCS SAINT ETIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 29 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 342 085,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	342 085,91 euros
A titre de dividendes	300 000,00 euros
Soit 60,00 euros par action	
Le solde	42 085,91 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 461 073,46 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution, mais que l'associée unique étant une personne morale, ledit abattement ne peut s'appliquer.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

37 000,00 euros, soit 7,40 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 37 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

150 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre

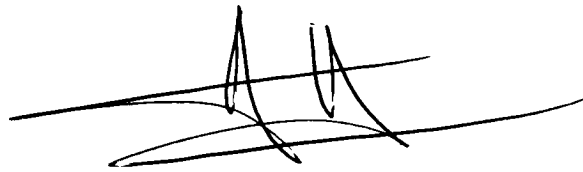
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2016 – hors AGOA :

100 000,00 euros, soit 20,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'La Présidente'.

SAGEC BALDO



SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

RAPPORT AU 31.12.2017

Siège social : 19 rue de l'innovation – 42000 SAINT-ETIENNE

N°SIRET : 538 313 867 000 11

19 Avenue Jean Delande – 42330 SAINT-GALMIER

Tél : 04-77-36-38-40 – Fax : 04-77-36-38-49

SARL au capital de 287 500€ - RCS St-Etienne 528 985 419 – TVA

Inscrite au Tableau de l'Ordre – Région de Lyon – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

19 rue de l'innovation

42000 SAINT-ETIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31.12.2017

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2017 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de votre SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la SAS. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

19 Avenue Jean Delande – 42330 SAINT-GALMIER

Tél : 04-77-36-38-40 – Fax : 04-77-36-38-49

SARL au capital de 287 500€ - RCS St-Etienne 528 985 419 – TVA

Inscrite au Tableau de l'Ordre – Région de Lyon – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

A l'associé unique de la société RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président à l'assemblée générale ordinaire annuelle et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

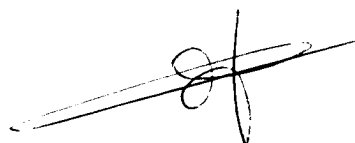
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

A SAINT-GALMIER, le 15 juin 2018

*SAGEC BALDO
Thierry ROLLES
Commissaire aux comptes*



SAGEC BALDO



SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

RAPPORT SPECIAL 31.12.2017

SIEGE SOCIAL : 19 rue de l'innovation – 42000 SAINT-ETIENNE

N°SIRET : 538 313 867 000 11

19 Avenue Jean Delande – 42330 SAINT-GALMIER

Tél : 04-77-36-38-40 – Fax : 04-77-36-38-49

SARL au capital de 287 500€ - RCS St-Etienne 528 985 419 – TVA

Inscrite au Tableau de l'Ordre – Région de Lyon – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SAGEC BALDO



SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE

19 rue de l'innovation

42000 SAINT-ETIENNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre SAS, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

19 Avenue Jean Delandé – 42330 SAINT-GALMIER

Tél : 04-77-36-38-40 – Fax : 04-77-36-38-49

SARL au capital de 287 500€ - RCS St-Etienne 528 985 419 – TVA

Inscrite au Tableau de l'Ordre – Région de Lyon – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Il nous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conclusions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.223-17 du code de commerce relatives à l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS NOUVELLES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous avons été avisés d'aucune convention nouvelle sur cet exercice 2017.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

- Convention entre la société et LW INVEST, dans laquelle Mr Nicolas MONDON, gérant de la société 2RI INNOVATION est associé :
La société RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE a versé à la société LW INVEST des loyers pour un montant de 36000 euros pour l'exercice écoulé, auxquels s'ajoute le remboursement de la taxe foncière pour 4232 euros.
- Convention entre la société et la société 2RI INNOVATION, PRESIDENTE
La société RHONE ALPES REPRO INFORMATIQUE a versé à la société 2RI INNOVATION la somme de 420 000 euros au titre de son mandat de présidente, en ce compris une prime complémentaire de 180 000 euros.

Ces deux conventions approuvées antérieurement se sont poursuivies sur l'exercice aux mêmes charges et conditions.

A SAINT-GALMIER, le 15 juin 2018

*SAGEC BALDO
Thierry ROLLES
Commissaire aux comptes*

